



**Plateforme intergouvernementale  
scientifique et politique sur la  
biodiversité et les services  
écosystémiques**

Distr. : générale  
3 novembre 2014

Français  
Original : anglais

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et  
politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**

**Troisième session**

Bonn (Allemagne), 12-17 janvier 2015

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Programme de travail initial de la Plateforme : équipes spéciales  
sur le renforcement des capacités, les connaissances et les  
données (y compris les plans ou systèmes relatifs à la gestion et  
aux données) et les systèmes de gestion des connaissances  
autochtones et locales**

**Résultats des travaux de l'Équipe spéciale sur le renforcement  
des capacités [(produits 1 a) et b)]**

**Note du secrétariat**

**I. Introduction**

1. Dans sa décision IPBES-2/5, la Plénière de la Plateforme scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques a établi une équipe spéciale sur le renforcement des capacités pour la période 2014-2018, dont le mandat est énoncé dans l'annexe II à cette décision. L'Équipe spéciale a été chargée, pour l'essentiel, de réaliser les produits 1 a) et b) du programme de travail pour la période 2014-2018 de manière à ce que ces produits soutiennent l'ensemble du programme de travail. Le produit 1 a) a trait à la mise en adéquation des besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités auxquels il faut répondre pour mener à bien le programme de travail de la Plateforme et des ressources que l'on pourrait mobiliser en catalysant un appui financier et en nature, et le produit 1 b) au développement des capacités nécessaires pour mener à bien le programme de travail de la Plateforme. On trouvera des renseignements supplémentaires dans l'annexe I à la décision IPBES-2/5. Des informations complémentaires sur la composition de l'Équipe spéciale figurent dans le document IPBES/3/INF/1.

2. L'offre du Gouvernement norvégien de mettre à la disposition de l'Équipe spéciale un groupe d'appui technique dans les locaux de l'Agence norvégienne pour la protection de l'environnement à Trondheim a été bien accueillie par la Plénière et acceptée par le Bureau. Des dispositions provisoires ont été mises en place en attendant le recrutement du personnel nécessaire, maintenant terminé. Les réunions de l'Équipe spéciale ont bénéficié du soutien des Gouvernements brésilien et norvégien, de l'Agence norvégienne pour la protection de l'environnement et de la Fondation pour le soutien à la recherche de l'État de São Paulo. Les travaux de l'Équipe spéciale ont également reçu l'appui du Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC), dans le cadre d'un contrat avec l'Agence norvégienne pour la protection de l'environnement.

\* IPBES/3/1.

3. Pour avancer ses travaux, l'Équipe spéciale s'est réunie à deux reprises en 2014. La première réunion, tenue sous les auspices de l'Agence norvégienne pour la protection de l'environnement, s'est déroulée à Trondheim (Norvège) du 21 au 23 mai 2014. La deuxième réunion, accueillie par la Fondation pour le soutien à la recherche de l'État de São Paulo, s'est tenue à São Paulo (Brésil) du 17 au 19 septembre 2014. En outre, certains membres de l'Équipe spéciale se sont réunis avec un groupe d'experts issus de divers horizons et secteurs pour envisager la mise en place d'un dispositif de mise en adéquation. Cette réunion s'est tenue à São Paulo les 15 et 16 septembre 2014, également sous les auspices de la Fondation. L'Équipe spéciale a également poursuivi ses travaux entre les sessions.

4. Pour mener à bien ses travaux, l'Équipe spéciale a décidé, au vu de son mandat, de les organiser selon quatre axes interdépendants : recenser et hiérarchiser les besoins en matière de renforcement des capacités; mettre en place des partenariats et des programmes d'échange et de formation; améliorer l'accès aux ressources techniques et financières; et mettre sur pied des réseaux et les doter des moyens nécessaires pour qu'ils puissent répondre aux besoins en matière de renforcement des capacités. Cette démarche, décrite ci-dessous, vise à assurer l'intégration effective du renforcement des capacités dans chacun des produits du programme de travail.

## II. Besoins jugés prioritaires en matière de renforcement des capacités

5. Aux termes de la résolution relative aux fonctions et principes de fonctionnement de la Plateforme et aux dispositions institutionnelles la concernant (UNEP/IPBES.MI/2/9, annexe I), ses fonctions comprennent la hiérarchisation des principaux besoins en matière de renforcement des capacités dans l'optique de l'amélioration de l'interface science-politique aux niveaux appropriés et, ensuite, la fourniture et la mobilisation de soutiens financiers et autres pour répondre aux besoins présentant le rang de priorité le plus élevé, à savoir ceux directement liés aux activités déterminées par la Plénière. Aussi, pour veiller à porter toute son attention sur les domaines pertinents, l'Équipe spéciale a dressé une liste des besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités, présentée dans l'annexe I à la présente note, pour examen par la Plénière. Cette liste propose une démarche initiale pour mettre en adéquation les besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités et les sources de soutien.

6. La liste a été établie sur la base des travaux entrepris préalablement à la première session de la Plénière. À cette session, les États membres et les parties prenantes avaient été invités à soumettre des communications sur les besoins de renforcement des capacités et les mécanismes susceptibles de répondre à ces besoins. Une synthèse des communications reçues est présentée dans le document d'information paru sous la cote IPBES/1/INF/10. Cette synthèse a été revue ultérieurement, dans le cadre d'une consultation officieuse sur la Plateforme et le renforcement des capacités convoquée par le Président de la Plateforme, qui s'est déroulée à Kuala Lumpur du 4 au 6 novembre 2013. La synthèse des besoins de renforcement des capacités, ainsi revue, a été transmise à la Plénière à sa deuxième session (voir le document IPBES/2/INF/13).

7. À sa première réunion, l'Équipe spéciale sur le renforcement des capacités a examiné la liste des besoins dans ce domaine. Pour examiner cette liste, elle a défini un ensemble de critères, par rapport auquel elle a évalué les besoins recensés, afin de s'assurer que la liste définitive de ces besoins était conforme au programme de travail et répondait aux autres préoccupations exprimées par les gouvernements et les parties prenantes durant les discussions ayant trait à la Plateforme. Ces critères sont présentés dans l'annexe I à la présente note.

8. Le projet de liste et les critères ont été distribués aux membres de la Plateforme et autres parties prenantes pour examen; les observations reçues ont été compilées, pour l'Équipe spéciale, par le secrétariat et le groupe d'appui technique.

9. À sa deuxième réunion, l'Équipe spéciale a revu le projet de liste à la lumière des observations reçues et des discussions qui avaient eu lieu dans le cadre de la réunion de São Paulo convoquée par l'Équipe spéciale pour envisager la création d'un dispositif de mise en adéquation (voir le document IPBES/3/INF/1). La liste présentée ici tient compte de toutes ces contributions. Le libellé en a été affiné pour des raisons d'harmonisation et pour éviter les redondances. En compilant la liste révisée, l'Équipe spéciale s'est aussi attachée à faire en sorte que les activités proposées puissent toutes être directement réalisées au moyen de mesures de renforcement des capacités conformes au programme de travail.

10. Durant la réunion de São Paulo, il est aussi devenu apparent que davantage de clarté s'imposait quant aux types d'activités susceptibles d'être appuyés par le Fonds d'affectation spéciale de la Plateforme et par le dispositif de mise en adéquation proposé. Il ressort des discussions tenues tant à l'occasion de la réunion de São Paulo qu'au cours de la réunion subséquente de l'Équipe spéciale que la démarche ci-après pourrait être adoptée pour tenir compte à la fois des priorités et des sources de soutien.

11. Il est probable que les travaux sur plusieurs autres produits du programme de travail mettront en évidence des besoins en matière de renforcement des capacités. Cela aidera à faire mieux ressortir les priorités dans ce domaine. De tels besoins pourraient, par exemple, être relevés à l'occasion des études de cadrage ou d'évaluation, ou lors de la planification de l'élaboration d'outils et de méthodes d'appui en matière de politique. Le guide sur les évaluations (voir le document IPBES/3/INF/4) contient d'autres indications sur la manière de déterminer et de faire connaître les besoins en matière de renforcement des capacités. L'Équipe spéciale sur le renforcement des capacités abordera aussi cette question de concert avec les deux autres équipes spéciales lorsqu'elles se réuniront conjointement en avril 2015. L'Équipe spéciale se penchera par ailleurs sur les approches envisageables pour la réalisation d'auto-évaluations nationales, conformément aux responsabilités qui lui incombent en vertu de son mandat.

### III. Programme de bourses, d'échanges et de formation proposé

12. À sa deuxième session, la Plénière a demandé à l'Équipe spéciale d'élaborer un programme de bourses, d'échanges et de formation pour examen par la Plénière à sa troisième session. L'Équipe spéciale a examiné cette question à ses deux premières réunions et les membres de l'Équipe et du groupe d'appui technique ont également travaillé entre les sessions pour achever la mise au point du programme proposé. On notera que la proposition prévoit, dans un premier temps, de mettre les approches à l'essai en 2015, puis d'ajuster la mise en œuvre à compter de 2016, à la lumière de l'expérience acquise.

13. Toutes les activités de développement des capacités devront tendre à répondre aux besoins définis par la Plénière comme étant prioritaires. Par conséquent, les activités du programme de bourses, d'échanges, de détachements, de mentorat et de formation devront elles aussi répondre aux besoins figurant sur la liste des besoins prioritaires, tout en appuyant la mise en œuvre du programme de travail. Le programme proposé, qui est ambitieux, exigera un appui technique substantiel en termes de coordination, supervision, suivi et évaluation.

14. Au total, 908 750 dollars pourront être prélevés sur le Fonds d'affectation spéciale de la Plateforme au cours de la période 2014-2015 pour des activités de renforcement des capacités prévues au titre des produits 1 a) et b). Il s'ensuit que le coût de ces activités pour cette période sera intégralement pris en charge par le Fonds. On notera, toutefois, que le chiffre avancé devra couvrir d'autres dépenses en sus des dépenses afférentes au programme ci-dessus. On compte que la Plateforme aura, dans les années à venir, la capacité d'absorber le coût d'une expansion importante et graduelle de la mise en œuvre du programme. Il est peu probable, toutefois, qu'une telle expansion puisse être absorbée par le Fonds d'affectation spéciale, même si aucun accord n'est encore intervenu sur le budget de la Plateforme pour cette période. On peut prévoir, par conséquent, que les activités prioritaires pourront être financées à l'aide du Fonds d'affectation spéciale, étant entendu que des ressources additionnelles devront être sollicitées auprès du dispositif de mise en adéquation, du forum sur le renforcement des capacités ou d'initiatives de mentorat. Il est également suggéré qu'un appel soit lancé aux États membres et autres parties prenantes intéressées pour leur demander d'apporter un soutien financier ou en nature à la mise en œuvre du programme.

15. Le programme proposé est présenté dans l'annexe II, pour examen par la Plénière. Outre l'octroi de bourses, les échanges de personnel et la formation, il prévoit d'encourager les détachements et les mentorats. Ces activités cibleront divers groupes et auront différentes durées. Elles favoriseront la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire. D'autres activités pourraient y être ajoutées à l'avenir, y compris des bourses d'études.

16. Suivant les orientations de la Plénière, l'Équipe spéciale et son groupe d'appui technique envisagent de démarrer le programme, en étroite collaboration avec tous les groupes d'experts et toutes les équipes spéciales concernés établis par la Plénière, et aussi avec le secrétariat. L'Équipe spéciale a déjà entamé l'examen de projets pilotes avec les groupes d'experts chargés de réaliser les évaluations thématiques et méthodologiques qu'il est prévu d'achever en 2015 (voir le document IPBES/3/INF/1). Le but recherché est de mettre en œuvre le programme par étapes, en mettant à profit les enseignements tirés de l'expérience. Ce faisant, l'Équipe spéciale et son groupe d'appui technique

s'efforceront également de travailler en étroite collaboration avec les organisations déjà actives dans ce domaine, telles que le Réseau d'évaluation inframondial.

#### IV. Mettre en adéquation les besoins et les ressources

17. Le programme de travail pour la période 2014-2018 prévoit la mise en place d'un dispositif de mise en adéquation visant à faire le rapprochement entre ceux qui ont des besoins en matière de renforcement des capacités et ceux qui sont en mesure d'aider à combler ces besoins, qu'ils soient techniques ou financiers. Pour faire avancer le débat sur ce point, l'Équipe spéciale a convoqué une réunion, qui s'est tenue à São Paulo du 17 au 19 septembre 2014 (voir paragraphe 3 plus haut). Le rapport de la réunion est paru sous la cote IPBES/3/INF/1.

18. À l'issue des discussions menées dans le cadre de ses réunions et de la réunion de São Paulo, l'Équipe spéciale a proposé de mettre au point un modèle de dispositif de mise en adéquation qui comporterait des outils sur la toile ainsi que des activités de facilitation. Ces dernières comprendraient des contacts face-à-face et des activités de réseautage englobant aussi les dialogues régionaux et mondiaux, ainsi que des activités de communication. Le prototype ne comprendrait initialement qu'un ou deux modules, de manière à mettre en place, prudemment et graduellement, les bases d'un dispositif de mise en adéquation solide. Les éléments en ligne devraient être accueillis par le réseau sur la biodiversité et les services écosystémiques, Biodiversity and Ecosystem Services-Net (BES-Net), dont le portail sera géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le but recherché est d'acquiescer de l'expérience en travaillant avec ce modèle pour pouvoir ensuite, peu à peu et avec le temps, mettre en place un dispositif de mise en adéquation modulaire. On trouvera des renseignements plus détaillés dans le document paru sous la cote IPBES/3/INF/1.

19. La Plateforme est, par ailleurs, statutairement chargée de catalyser les financements nécessaires aux activités de renforcement des capacités en offrant un cadre aux sources de financement traditionnelles et potentielles, et il incombe à l'Équipe spéciale d'aider à organiser ce forum. Le Bureau a souscrit à la recommandation de l'Équipe spéciale tendant à ce que la première réunion du forum soit convoquée durant le deuxième semestre de l'année 2015. Une synthèse des suggestions concernant le forum figure dans le document paru sous la cote IPBES/3/INF/1. Ce document de réflexion servira de point de départ à la poursuite des discussions au sein de l'Équipe spéciale début 2015, qui seront suivies d'une recommandation au Bureau sur la meilleure manière de procéder.

20. À la suite du cadrage des évaluations régionales en août 2014, l'Équipe spéciale a entrepris d'élaborer une proposition visant à organiser une série de dialogues régionaux pour aider à développer les capacités nécessaires à la réalisation des évaluations régionales de la Plateforme moyennant une meilleure compréhension du processus d'évaluation dans le contexte du programme de travail de la Plateforme. Ces dialogues seraient également l'occasion de se pencher sur les questions suivantes : fourniture d'un appui technique régional; dispositions régissant l'accès aux données, aux connaissances et aux capacités nécessaires à la réalisation des évaluations; possibilité de mettre en place des plateformes régionales ou sous-régionales pour aider à mobiliser les parties prenantes (voir le document IPBES/3/INF/1).

21. L'Équipe spéciale s'intéresse aussi à d'autres aspects de la mise en place de réseaux et de partenariats en vue d'associer à ses travaux les nombreuses institutions et initiatives qui mènent déjà des activités de renforcement des capacités pertinentes. Ce faisant, l'Équipe spéciale s'efforcera d'établir un lien entre ses travaux et la stratégie proposée pour l'association des parties prenantes (voir le document IPBES/3/16) et les plans prévus pour sa mise en œuvre. Cette association, ainsi que les moyens de l'instaurer, seront éclairés par les dialogues régionaux proposés ci-dessus.

#### V. Mesures proposées

22. La Plénière souhaitera peut-être, en examinant les besoins de renforcement des capacités jugés prioritaires :

- a) Approuver la liste des besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités jointe en annexe à la présente note;
- b) Demander à l'Équipe spéciale sur le renforcement des capacités et à son groupe d'appui technique de veiller à ce que les besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités soient pleinement pris en compte dans leurs futurs travaux;

c) Demander à l'Équipe spéciale sur le renforcement des capacités de continuer de se pencher sur les besoins en matière de renforcement des capacités et de signaler à la Plénière, à sa cinquième session, toute modification nécessaire de la liste des besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités;

d) Demander au Bureau, au Groupe d'experts multidisciplinaire et au secrétariat, ainsi qu'à tous les groupes d'experts et équipes spéciales établis par la Plateforme, de travailler en collaboration avec l'Équipe spéciale sur le renforcement des capacités et son groupe d'appui technique pour répondre aux besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités.

23. La Plénière souhaitera peut-être également, en examinant le programme de bourses, d'échanges et de formation proposé :

a) Approuver le programme de bourses, d'échanges et de formation;

b) Demander à l'Équipe spéciale et à son groupe d'appui technique d'élaborer plus avant ce programme et de le mettre en œuvre, et de présenter à la Plénière, à sa quatrième session, un rapport d'activité accompagné de plans pour l'avenir;

c) Demander au Bureau, au Groupe d'experts multidisciplinaire et au secrétariat, ainsi qu'à tous les groupes d'experts et équipes spéciales établis par la Plateforme, de travailler en collaboration avec l'Équipe spéciale sur le renforcement des capacités et son groupe d'appui technique pour mettre en œuvre ce programme.

24. La Plénière souhaitera peut-être en outre, à propos du forum sur le renforcement des capacités :

a) Se féliciter des plans préliminaires visant à convoquer le premier forum sur le renforcement des capacités en 2015 et demander à l'Équipe spéciale de continuer de développer ces plans en une proposition à soumettre au Bureau à sa cinquième réunion, pour examen;

b) Demander au Bureau d'examiner, à sa cinquième réunion, les propositions relatives au forum sur le renforcement des capacités en vue de donner au secrétariat ainsi qu'à l'Équipe spéciale des instructions pour sa mise en œuvre;

c) Demander au secrétariat de convoquer, en collaboration avec l'Équipe spéciale sur le renforcement des capacités et son groupe d'appui technique, le premier forum sur le renforcement des capacités de la Plateforme durant le deuxième semestre de l'année 2015.

## Annexe I

### Projet de liste des besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités

1. La Plateforme définit les priorités conformément à ses fonctions et aux principaux besoins en matière de renforcement des capacités afin d'améliorer l'interface science-politique aux niveaux appropriés, puis de fournir et mobiliser des soutiens financiers et autres pour répondre aux besoins qui ont le rang de priorité le plus élevé et qui ont directement trait à ses activités, comme décidé par la Plénière. Le programme de travail pour la période 2014-2018 a été conçu de sorte que les besoins de renforcement des capacités prioritaires pour mener à bien le programme de travail de la Plateforme s'accompagnent des ressources correspondantes, en catalysant un soutien financier et en nature.

2. Les besoins de renforcement des capacités ayant le rang de priorité le plus élevé sont ceux qui répondent aux critères suivants :

a) Ils peuvent être satisfaits par le biais d'activités intégrées au programme de travail de la Plateforme et financées par le Fonds d'affectation spéciale de la Plateforme, des contributions en nature, le forum sur le renforcement des capacités et le dispositif de mise en adéquation;

ou

b) Ils peuvent être satisfaits par le biais d'activités visant à faciliter la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme et financées par l'intermédiaire du forum sur le renforcement des capacités et du dispositif de mise en adéquation;

et, dans les deux cas :

c) Ils répondent aux demandes exprimées et sont de nature à promouvoir un renforcement des capacités viable à long terme, y compris en s'appuyant sur les initiatives et institutions existantes;

d) Ils favorisent une prise de conscience et un engagement envers la Plateforme et ils soutiennent la mise en œuvre coordonnée des accords multilatéraux sur l'environnement.

3. La Plateforme se félicite des communications et consultations qui ont permis d'exprimer les besoins en matière de renforcement des capacités. Ces besoins sont récapitulés et classés par catégorie dans le tableau ci-dessous, qui présente également des suggestions sur la manière dont ces besoins pourraient être mis en adéquation avec les ressources.

4. Sur la base des besoins de renforcement des capacités exprimés et reproduits dans le tableau ci-dessous, il est proposé, dans un premier temps, de considérer comme prioritaires les besoins ci-après avec, en regard, l'approche la plus appropriée pour identifier les sources de soutien :

a) Capacité de participer à la réalisation des produits de la Plateforme; cette capacité sera développée au premier chef par le biais du programme de bourses, d'échanges et de formation proposé, priorité étant accordée aux évaluations régionales de la Plateforme. La réponse à ce besoin serait financée par le Fonds d'affectation spéciale de la Plateforme et par des contributions en nature. L'étendue et la portée de ce programme seront élargies avec le temps en facilitant la mobilisation de ressources par l'intermédiaire du forum sur le renforcement des capacités et d'un modèle expérimental de dispositif de mise en adéquation;

b) Amélioration de la capacité d'entreprendre et d'utiliser des évaluations nationales de la biodiversité et des services écosystémiques, en facilitant l'élaboration et la mise en œuvre de propositions reposant sur l'intérêt exprimé. La réponse à ce besoin serait financée par le Fonds d'affectation spéciale de la Plateforme et par des contributions en nature, tandis qu'un financement pour l'élaboration et la mise en œuvre de propositions de projet nationales serait recherché par l'intermédiaire du forum sur le renforcement des capacités et d'un modèle expérimental de dispositif de mise en adéquation;

c) Élaboration et mise en œuvre de projets pilotes ou de projets de démonstration pour répondre à d'autres catégories de besoins, en facilitant l'élaboration et la mise en œuvre de propositions reposant sur l'intérêt exprimé. La réponse à ce besoin serait financée par le Fonds d'affectation spéciale de la Plateforme et par des contributions en nature, tandis qu'un financement pour l'élaboration et la mise en œuvre de propositions de projet nationales serait recherché par l'intermédiaire du forum sur le renforcement des capacités et d'un modèle expérimental de dispositif de mise en adéquation.

**Besoins de renforcement des capacités recensés par les membres de la Plateforme et autres parties prenantes, et sources de soutien possibles pour répondre à ces besoins**

Catégorie de besoins	Besoins recensés par les gouvernements et autres parties prenantes	Source de soutien possible		
		Fonds d'affectation spéciale	Dispositif de mise en adéquation	Notes
1. Amélioration de la capacité de participer effectivement à la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme	1.1 Développer la capacité de participer effectivement aux évaluations régionales et mondiales de la Plateforme	✓	✓	Priorité pour le Fonds d'affectation spéciale de la Plateforme, réalisée en bonne partie par le biais du programme de bourses, d'échanges et de formation  Financement supplémentaire par l'intermédiaire du dispositif de mise en adéquation de la Plateforme
	1.2 Développer la capacité de participer effectivement aux évaluations thématiques de la Plateforme	✓	✓	
	1.3 Développer la capacité de participer effectivement aux évaluations méthodologiques de la Plateforme et à la mise au point d'outils et de méthodes d'appui en matière de politique	✓	✓	
	1.4 Développer la capacité de suivre la participation nationale et régionale à la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme et de remédier aux insuffisances constatées	✓		
2. Développer la capacité de réaliser et d'utiliser des évaluations nationales et régionales	2.1 Développer la capacité de réaliser des évaluations, y compris selon l'initiative Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB)		✓	Priorité pour le dispositif de mise en adéquation de la Plateforme
	2.2 Développer la capacité de se servir des évaluations pour appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions	(✓)	✓	
	2.3 Développer la capacité de mettre au point et d'utiliser des méthodes non fondés sur le marché pour déterminer la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques		✓	
	2.4 Développer la capacité d'évaluer des habitats prioritaires spécifiques, y compris des écosystèmes chevauchant les frontières écologiques et politiques	(✓)	✓	
	2.5 Développer la capacité de mettre au point et d'utiliser efficacement des indicateurs dans le cadre des évaluations		✓	
	2.6 Développer la capacité d'apprécier et d'évaluer les options en matière de gestion et leur efficacité		✓	
	2.7 Développer la capacité de saisir et d'exploiter toutes les données, informations et connaissances pertinentes		✓	
3. Développer la capacité de localiser et de mobiliser des ressources financières et techniques	3.1 Développer la capacité institutionnelle de localiser et mobiliser des ressources financières et techniques		✓	Financement de projets pilotes par l'intermédiaire du dispositif de mise en adéquation de la Plateforme
	3.2 Développer la capacité de faire connaître avec exactitude les besoins en matière de renforcement des capacités aux fournisseurs potentiels d'un soutien financier et technique		✓	

Catégorie de besoins	Besoins recensés par les gouvernements et autres parties prenantes	Source de soutien possible		
		Fonds d'affectation spéciale	Dispositif de mise en adéquation	Notes
4. Améliorer la capacité d'accès aux données, à l'information et aux connaissances (y compris à l'expérience d'autres intéressés)	4.1 Développer la capacité d'améliorer l'accès aux données, informations et connaissances, ainsi que leur saisie, leur production, leur gestion et leur utilisation (y compris les connaissances locales et autochtones)		✓	Financement de projets pilotes par l'intermédiaire du dispositif de mise en adéquation de la Plateforme
	4.2 Développer la capacité d'accéder aux données, informations et connaissances gérées par les organisations actives au plan international et par les maisons d'édition		✓	
	4.3 Développer la capacité d'améliorer la collaboration entre les centres de recherche et les responsables de l'élaboration des politiques aux niveaux national et régional, en particulier pour encourager les approches multidisciplinaires et intersectorielles		✓	
	4.4 Développer la capacité d'exprimer les évaluations scientifiques et sociales de la biodiversité et des services écosystémiques en un langage facilement compréhensible par les responsables de l'élaboration des politiques		✓	
	4.5 Développer la capacité de comprendre comment combiner la science moderne avec les connaissances locales et autochtones, y compris en facilitant l'engagement effectif des communautés locales et autochtones, des scientifiques et des responsables de l'élaboration des politiques	(✓)	✓	
	4.6 Développer la capacité d'accéder aux technologies et réseaux qui soutiennent la taxonomie, la surveillance et la recherche dans le domaine de la diversité biologique, ainsi que la capacité de savoir comment en tirer parti		✓	
5. Développer la capacité d'améliorer et de valoriser l'engagement des parties prenantes	5.1 Développer la capacité d'associer effectivement les parties prenantes aux évaluations et autres activités connexes au niveau national, y compris pour comprendre qui sont ces parties prenantes et comment il faudrait les associer		✓	Financement de projets pilotes par l'intermédiaire du dispositif de mise en adéquation de la Plateforme
	5.2 Développer la capacité d'expliquer pourquoi la biodiversité et les services écosystémiques sont importants, et pour quelles raisons leurs multiples valeurs devraient être prises en considération dans la prise de décisions		✓	
	5.3 Développer la capacité d'utiliser efficacement les produits de la Plateforme aux fins de l'exécution des obligations nationales contractées dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la diversité biologique		✓	

## Annexe II

### Projet de programme de bourses, d'échanges et de formation

#### A. Résultats escomptés

1. Les résultats attendus du programme de bourses, d'échanges et de formation proposé pour la Plateforme sont de trois ordres :
  - a) Développer les capacités individuelles et institutionnelles pour mieux appuyer la réalisation des produits du programme de travail;
  - b) Faire meilleur usage des connaissances aux fins de la prise de décisions, par suite d'une meilleure compréhension du processus d'évaluation, de l'existence d'outils et de méthodes d'appui en matière de politique, et d'un dialogue science-politique plus actif;
  - c) Développer la coopération entre les personnes et les institutions qui soutiennent la mise en œuvre du programme de travail, dans le cadre des quatre fonctions assignées à la Plateforme.

#### B. Contexte et justification

2. Le programme de bourses, d'échanges et de formation proposé répondra à plusieurs des besoins de renforcement des capacités classés en tête des priorités, en particulier les besoins ayant trait à la capacité de participer effectivement à la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme. Ce programme appuiera les travaux d'un certain nombre de groupes d'experts établis par la Plénière et appuiera également les travaux de l'Équipe spéciale sur l'accès aux connaissances et aux données et ceux de l'Équipe spéciale sur l'accès aux connaissances autochtones et locales.
3. Le programme proposé s'adressera tant aux personnes qu'aux institutions. Les personnes concernées sont les étudiants des cycles supérieurs à partir de la maîtrise et les scientifiques en début de carrière, ainsi que les chercheurs, hauts responsables et cadres moyens ou supérieurs. Les institutions concernées sont au premier chef celles qui appuient techniquement la mise en œuvre du programme de travail. Le renforcement du noyau de professionnels qualifiés dans chaque pays, ainsi que des réseaux d'institutions concernés, revêtira une importance décisive pour la mise en œuvre du programme de travail et l'intégration des rapports de la Plateforme et des outils d'appui en matière de politique dans la prise de décisions à l'échelon national.

#### C. Objectifs

4. Pour obtenir les résultats escomptés, les objectifs seront les suivants :
  - a) Élaborer et mettre en œuvre un programme de bourses qui permette aux jeunes chercheurs et aux autres professionnels de prendre part aux activités de la Plateforme, y compris, le cas échéant, en séjournant pour un temps dans des institutions participantes, dans le but de constituer un réservoir de professionnels compétents en mesure de faire avancer le programme de la Plateforme;
  - b) Élaborer et mettre en œuvre un programme visant à promouvoir, encourager et, au besoin, appuyer le détachement temporaire de personnel d'une institution appuyant la Plateforme auprès d'une autre, dans le but de soutenir certaines tâches précises ayant trait à la mise en œuvre du programme de travail;
  - c) Élaborer et mettre en œuvre un programme visant à promouvoir, encourager et, au besoin, appuyer les échanges de personnel ou les visites réciproques entre institutions susceptibles d'être utiles aux travaux de la Plateforme, dans le but de promouvoir l'apprentissage auprès des pairs et de renforcer la coopération entre les institutions travaillant sur des activités concernant la Plateforme;
  - d) Élaborer et mettre en œuvre un système de mentorat offrant aux scientifiques en début de carrière, chercheurs et hauts responsables travaillant dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques la possibilité de travailler en étroite collaboration avec un mentor confirmé dans un domaine pertinent pour la Plateforme;
  - e) Élaborer et mettre en œuvre un programme de formation adapté aux besoins de la Plateforme afin d'améliorer les capacités individuelles, institutionnelles et nationales de manière à assurer la réalisation effective des produits de la Plateforme et à renforcer l'interface science-politique;

f) Apprendre de l'expérience acquise dans le cadre de la mise en œuvre de chacune des composantes du programme ci-dessus, de manière à en tirer des enseignements en vue de planifier de nouvelles activités, et notamment de constituer un annuaire d'anciens élèves et envisager la possibilité d'ajouter d'autres composantes au programme, telles que des bourses d'étude.

## D. Activités

5. L'Équipe spéciale sur le renforcement des capacités établira un plan détaillé pour la coordination, la mise en œuvre, l'établissement des rapports et l'examen du programme, tout en mettant en place un certain nombre de projets pilotes sur la base du plan indicatif présenté dans l'appendice à la présente annexe. Ce plan devrait être approuvé par le Bureau de la Plénière en consultation avec le Groupe d'experts multidisciplinaire. Le groupe d'appui technique sur le renforcement des capacités<sup>1</sup> fournira, au besoin, une assistance technique, de concert avec les institutions et réseaux concernés, par exemple en obtenant le détachement de personnel auprès de l'unité technique.

6. Les activités proposées sont les suivantes :

- a) Établir des critères d'admissibilité et de sélection pour les personnes et les institutions participant à chacune des composantes du programme (bourses, détachements, formation, etc.);
- b) Définir des orientations à l'intention des candidats, pour chacune des composantes du programme, afin de préciser ce que les personnes et les institutions sont censées apporter au programme et en retirer, ainsi que le montant probable des dépenses et leur imputation;
- c) Définir la procédure administrative à suivre pour l'annonce des appels à candidature, la réception et le traitement des dossiers, le choix des participants et la réponse aux candidats, y compris les activités auxquelles ils participeront;
- d) Mettre chacune des composantes du programme à l'essai, au besoin, puis les exécuter en s'appuyant sur une planification plus détaillée et une estimation du coût de chacun des éléments figurant dans le plan indicatif présenté dans l'appendice au présent projet de programme;
- e) Définir et appliquer des procédures pour l'examen de chacune des composantes du programme, afin de vérifier que ses buts et objectifs sont bien atteints pour les personnes et institutions participantes;
- f) Élaborer, en association avec le programme de formation en particulier, mais aussi avec d'autres composantes du programme, des outils de formation et d'apprentissage, et les diffuser plus largement, en vue de promouvoir et faciliter d'autres activités d'apprentissage, y compris en ligne.

## E. Produits

7. À compter de 2016, plusieurs centaines de chercheurs et de responsables de l'élaboration des politiques devraient, chaque année, acquérir une expérience pour avoir participé au programme et, d'ici là, un nombre non négligeable participera à la phase pilote. Les participants au programme devraient aussi apporter un appui à la réalisation de certains produits bien précis du programme, enrichissant ainsi les ressources humaines disponibles pour mener à bien le programme de travail et améliorer les liens entre institutions participantes. Les participants seront bien placés pour aider à faire connaître les activités de la Plateforme et nouer des liens. S'agissant du programme de travail, il est prévu que plusieurs activités seront consacrées à la formation des formateurs, et qu'elles auront donc un impact par-delà les participants. Enfin, pour évaluer le programme et bénéficier de l'expérience acquise, tous ceux qui auront participé au programme seront invités à faire part de leur expérience personnelle.

## F. Ressources nécessaires

### 1. Ressources financières nécessaires pour la phase pilote

8. Le coût estimatif de la mise en œuvre d'une phase pilote (y compris les activités en cours) est indiqué ci-dessous. On part de l'hypothèse que le coût de la gestion du programme pilote serait pris en charge par le Fonds d'affectation spéciale de la Plateforme et le groupe d'appui technique, avec, éventuellement, un soutien supplémentaire en nature. Les dépenses prévues comprennent, entre autres, les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance, et le coût de la mise en place et de l'organisation des ateliers de formation.

<sup>1</sup> Située dans les locaux de l'Agence norvégienne pour la protection de l'environnement, à Trondheim (Norvège).

	<i>Coût estimatif de la phase pilote (2014-2015) (en dollars des États-Unis)</i>
Programme de bourses	50 000
Programme de détachement de personnel	75 000
Programme d'échanges	200 000
Système de mentorat	50 000
Programme de formation	325 000
<b>Total</b>	<b>700 000</b>

## 2. Ressources financières nécessaires pour la phase de mise en œuvre

9. On part de l'hypothèse qu'une partie du programme continuera d'être financée par le Fonds d'affectation spéciale de la Plateforme. On compte cependant que la Plateforme aura, dans les années à venir, la capacité d'absorber le coût d'une expansion importante et graduelle de la mise en œuvre du programme. Il est peu probable, toutefois, qu'une telle expansion puisse être absorbée par le Fonds d'affectation spéciale. Il est donc à prévoir qu'elle dépendra des ressources que pourront apporter au programme le forum sur le renforcement des capacités, le dispositif de mise en adéquation ou les contributions en nature. Sa faisabilité dépendra de l'expérience acquise au cours de la phase pilote et avec le modèle expérimental de dispositif de mise en adéquation.

## 3. Appui technique nécessaire

10. La mise en œuvre du programme proposé exigera un appui technique à plusieurs niveaux. Les institutions accueillant les boursiers, les stagiaires, les personnes en visite d'échange ou le personnel en détachement, ou encore les institutions mettant à disposition du personnel expérimenté pour faire office de mentors ou de formateurs, apporteront une partie de l'appui technique nécessaire à la mise en œuvre du programme. Dans la plupart des cas, cet appui reposera sur les contributions en nature apportées par les institutions intéressées. Le nombre d'institutions hôtes et de personnels expérimentés nécessaire devra correspondre au nombre prévu de stages, de bourses, de stagiaires et d'autres participants au programme.

## G. Hypothèses et risques

11. Vu la complexité du programme proposé et la diversité des mécanismes en jeu, du fait de leur caractère international et multiculturel, un personnel d'appui technique qualifié sera nécessaire pour diriger et appuyer le programme. Sachant que le programme proposé est ambitieux, il est recommandé d'adopter une approche par étapes et d'encourager les propositions qui répondent aux objectifs et aux possibilités des institutions, des intéressés et de la Plateforme de façon échelonnée, en tirant parti de l'expérience acquise. Le succès du programme dépendra d'un certain nombre d'autres éléments, notamment de l'application d'un système efficace et transparent d'appel à candidatures, de réception des demandes, et de hiérarchisation de ces dernières. Pour s'occuper de toutes ces questions, il importera de communiquer clairement au sujet du programme, y compris dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de la Plateforme en matière de communication et de sensibilisation, et de la stratégie d'association des parties prenantes.

## H. Collaborateurs

12. La mise en œuvre impliquera, dans une certaine mesure, non seulement le secrétariat de la Plateforme et le groupe d'appui technique sur le renforcement des capacités, mais aussi d'autres groupes d'appui technique, ainsi que les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire participant directement à des activités particulières. De surcroît, les entités suivantes seraient aussi appelées à participer à une ou plusieurs activités :

- a) Les organisations qui appuient directement les évaluations régionales de la Plateforme, en tant que groupes d'appui technique ou à un autre titre;
- b) Les membres de groupes d'experts et autres personnes expérimentées en mesure d'établir un lien entre les groupes d'experts et les activités de renforcement des capacités, en jouant le rôle de formateur principal et, éventuellement, de mentor ou de soutien vis-à-vis du personnel détaché, des boursiers et autres;
- c) Les correspondants nationaux de la Plateforme, qui aideraient à trouver et désigner des formateurs principaux, des institutions et des stagiaires, et à chercher des boursiers et du personnel détaché, entre autres, et à identifier des personnes intéressées par des stages de formation;

d) D'autres institutions et réseaux participant à des activités de renforcement des capacités connexes, qui pourraient assurer une formation et un leadership et qui pourraient aussi se charger de mener à bien certaines activités de renforcement des capacités pour le compte de la Plateforme.

## Appendice

### Plan indicatif du programme de bourses, d'échanges et de formation

Le présent plan, présenté à titre indicatif, serait développé plus avant à la lumière de l'expérience, à mesure que le programme serait élaboré, mis à l'essai dans le cadre de projets pilotes et mis en œuvre. Durant la phase de mise en œuvre, des efforts seraient faits pour assurer un soutien mutuel, notamment par le biais de la participation de boursiers et de personnel détaché aux programmes de formation.

<b>a) Programme de bourses</b>	
<b>Objectif</b>	Constituer un réservoir de professionnels compétents capables de faire avancer le programme de la Plateforme.
<b>Résumé</b>	<p>Le programme permet à de jeunes chercheurs et à d'autres professionnels de toute discipline pertinente de prendre part aux activités de la Plateforme, y compris, le cas échéant, en séjournant pour une durée déterminée dans une institution participante. Le programme a un triple but :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rendre les pays mieux à même d'identifier, étudier, planifier, suivre et évaluer des stratégies, mesures et politiques ayant trait à la biodiversité et aux services écosystémiques, à l'aide de méthodes reconnues sur le plan international.</li> <li>○ Encourager les jeunes chercheurs à étudier dans des institutions de pointe et à mettre en place et consolider leurs propres réseaux internationaux, et les encourager à prendre part aux futures évaluations régionales.</li> <li>○ Encourager les contacts entre les responsables de l'élaboration des politiques et les experts, ainsi qu'entre pays et au sein des pays, s'agissant des domaines prioritaires de la Plateforme.</li> </ul> <p>Le programme portera sur l'ensemble des produits thématiques et méthodologiques de la Plateforme, ainsi que sur d'autres domaines susceptibles de contribuer à la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme, notamment les communications, les activités de sensibilisation, le partage des données, le dialogue science-politique, l'évaluation, la production de connaissances et l'information du public.</p>
<b>Personnes et institutions ciblées</b>	Pour pouvoir bénéficier du programme, les candidats devront posséder des qualifications et une expérience appropriées. Ils seront sélectionnés selon une procédure et des critères établis à mesure que le programme sera développé. Ils seront placés dans des organisations choisies par les gouvernements et autres parties prenantes concernées, ou bien encore identifiées à la suite d'un appel à participation.
<b>Durée</b>	Le programme recevra des candidatures pour des périodes de 3, 6, 9 et 12 mois.
<b>Participation prévue (à compter de 2016)</b>	Une centaine de boursiers chaque année, à raison de cinq pour chacun des domaines thématiques concernant chacune des cinq régions.
<b>Phase pilote (2014-2015)</b>	Jusqu'à six 6 bourses (d'une durée de 3 mois), dont 4 auront trait à l'évaluation accélérée de la pollinisation et 2 à l'évaluation méthodologique de la modélisation et des scénarios.

<b>b) Programme de détachement de personnel</b>	
<b>Objectif</b>	Développer les compétences et partager l'expérience entre les institutions qui soutiennent activement la Plateforme.
<b>Résumé</b>	<p>Le programme de détachement de personnel de la Plateforme favorisera le transfert temporaire d'un membre du personnel d'une institution qui appuie la Plateforme auprès d'une autre, y compris le secrétariat de la Plateforme et ses groupes d'appui technique. Cette personne se verra confier des tâches spécifiques nécessaires à la réalisation des objectifs de la Plateforme et à la mise en œuvre de son programme de travail. Le programme a essentiellement pour but d'échanger des compétences et des expériences entre les institutions qui appuient la Plateforme afin de mettre en place, à long terme, les capacités nécessaires à la réalisation de tâches et d'opérations liées à la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme. Le programme de détachement de personnel pourrait être élargi, éventuellement, de manière à fournir l'occasion d'échanger des compétences entre les institutions qui appuient la Plateforme et les institutions compétentes venant tout juste de la rejoindre. On prévoit que les dépenses afférentes au détachement pourraient être prises en charge, mais que les membres du personnel détachés continueraient de percevoir leur salaire auprès de l'institution qui les emploie.</p>
<b>Institutions ciblées</b>	Toutes les institutions qui apportent un appui technique à la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme, y compris le secrétariat de la Plateforme et ses groupes d'appui technique, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les correspondants nationaux de la Plateforme et le PNUE-WCMC, entre autres.
<b>Durée</b>	La durée d'un détachement pourrait aller d'un mois à un an, selon les tâches à effectuer.

<b>Participation prévue (à compter de 2016)</b>	Jusqu'à 24 détachements, à raison de 2 membres du personnel détachés pour chacune des 12 institutions participantes (un débutant et un cadre moyen).
<b>Phase pilote (2014-2015)</b>	À déterminer

### c) Programme d'échanges

<b>Objectif</b>	Offrir des possibilités d'apprentissage auprès des pairs et renforcer la coopération et les synergies entre les institutions qui appuient les produits de la Plateforme.
<b>Résumé</b>	Le programme d'échanges de la Plateforme offrira l'occasion d'apprendre des pairs, moyennant l'échange d'étudiants et de chercheurs entre les institutions qui appuient les produits de la Plateforme. Les échanges peuvent avoir lieu soit entre des institutions à l'intérieur d'un même pays, soit entre des pays ou régions. Le programme d'échanges pourrait aussi être utile aux responsables de l'élaboration des politiques et aux décideurs et servir à organiser des visites d'échange entre ministères, organismes gouvernementaux et autres organes, dans le but de faciliter l'apprentissage auprès des pairs concernant, par exemple, les outils d'appui en matière de politique.
<b>Institutions visées</b>	Les institutions compétentes pour appuyer les produits de la Plateforme. Le programme pourrait aussi s'appliquer à des visites d'échange impliquant les responsables de l'élaboration des politiques et les décideurs.
<b>Durée</b>	Un mois d'échange
<b>Participation prévue (à compter de 2016)</b>	25 échanges (50 personnes)
<b>Phase pilote (2014-2015)</b>	Jusqu'à 5 échanges d'un mois chacun (10 personnes) se rapportant à l'évaluation des scénarios et à la modélisation, et jusqu'à 5 se rapportant à l'évaluation de la pollinisation, soit un total de 10 échanges d'un mois chacun (20 personnes). Jusqu'à 25 visites d'échange de 2 semaines (50 personnes) se rapportant aux évaluations régionales, dans le but de permettre aux équipes d'appui technique de partager leur expérience avant de démarrer.

### d) Système de mentorat

<b>Objectif</b>	Donner aux scientifiques en début de carrière, aux chercheurs et hauts responsables travaillant dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques l'occasion de promouvoir l'interface science-politique.
<b>Résumé</b>	Le système de mentorat de la Plateforme a pour but de donner aux scientifiques en début de carrière, aux chercheurs et hauts responsables travaillant dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques l'occasion de travailler en étroite collaboration avec une personne expérimentée leur servant de mentor, dans un domaine pertinent pour les produits du programme de travail de la Plateforme. Le système de mentorat pourrait aussi inclure un mentorat par des pairs, si les participants ont le même degré d'ancienneté mais une expérience de travail différente. Le système de mentorat est une relation professionnelle bilatérale au sein de laquelle une personne expérimentée en aide une autre à développer des compétences et des connaissances particulières. Ce système de mentorat serait parfaitement adapté pour développer les compétences des scientifiques en début de carrière en vue de la réalisation d'évaluations nationales ou de la réalisation des évaluations régionales et sous-régionales des écosystèmes prévues dans le cadre de la Plateforme, ces dernières étant un produit essentiel de la Plateforme. Des initiatives analogues visant à développer la capacité de mener à bien, et d'utiliser, les évaluations des écosystèmes, en cours et prévues, ont été conduites avec succès par le Réseau d'évaluation inframondial ( <a href="http://www.ecosystemassessments.net/news/122-call-for-applications-sga-network-mentoring-scheme.html">www.ecosystemassessments.net/news/122-call-for-applications-sga-network-mentoring-scheme.html</a> ).
<b>Personnes et institutions visées</b>	Les appels à candidature devraient se faire sur la base de critères convenus, étant entendu que le mentorat serait assuré par des institutions et des personnes participant déjà aux activités de la Plateforme.
<b>Durée</b>	De 1 à 3 mois
<b>Participation prévue (à compter de 2016)</b>	Jusqu'à 50 (10 par région)
<b>Phase pilote (2014-2015)</b>	À déterminer

<b>e) Programme de formation</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer les capacités individuelles, institutionnelles et nationales en vue d'assurer une réalisation efficace des produits de la Plateforme et de renforcer l'interface science-politique.		
<b>Résumé</b>	Le programme de formation comprend normalement des réunions ou ateliers d'une durée de un à cinq jours. Il peut toucher un plus grand nombre de personnes et d'institutions que les quatre autres programmes inclus dans la proposition. Il a essentiellement pour but d'améliorer les capacités individuelles, institutionnelles et nationales afin de réaliser efficacement les produits de la Plateforme et de renforcer l'interface science-politique. Il s'appuiera, dans chaque pays, sur un grand nombre de « supporters » connaissant bien la Plateforme. Les programmes de formation seront élaborés de manière à répondre à des besoins précis et comprendront, notamment, un stage de formation des formateurs au guide sur les évaluations de la Plateforme (produit 2 a)) et des ateliers techniques sur les orientations de la Plateforme concernant l'utilisation d'outils et de méthodes d'appui en matière de politique (produit 4 c)) ou le manuel d'utilisation des analyses de scénario et de la modélisation dans le cadre des évaluations (produit 3 c)). Dans d'autres cas, il s'agira de répondre, entre autres, au besoin de faciliter un dialogue science-politique dans les pays qui s'engagent dans une évaluation nationale ou sous-régionale de la biodiversité et des services écosystémiques.		
<b>Groupe cible</b>	Responsables de l'élaboration des politiques et scientifiques (cadres moyens ou supérieurs)		
<b>Phase pilote (2014-2015)</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Organisateur</b>	<b>Nombre de participants prévu</b>
Atelier de formation des formateurs au guide sur les évaluations	5 jours	Secrétariat de la Plateforme et membres concernés du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire	Un atelier (15 à 20 participants)
Atelier technique	1 à 2 jours	Secrétariat de la Plateforme, groupes d'appui technique et membres concernés du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire	Deux ateliers autonomes (30 participants chacun)
Cours de leadership à l'intention des correspondants nationaux de la Plateforme provenant de pays en développement, afin qu'ils puissent jouer un rôle de leader dans les évaluations régionales	1 jour	Secrétariat de la Plateforme, groupes d'appui technique et membres concernés du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire	Une séance de formation (30 participants) en marge de la Plénière de la Plateforme
<b>Cible (à compter de 2016)</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Organisateur</b>	<b>Nombre de participants prévu chaque année</b>
Dialogue science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques	1 jour	Secrétariat de la Plateforme, parties prenantes, groupes d'appui technique, PNUE, FAO, UNESCO, PNUD, accords multilatéraux sur l'environnement, hôtes des réunions de la Plateforme	Une session de formation en marge de la Plénière de la Plateforme ou de toute autre réunion appropriée (125 participants)
	2 jours	Gouvernements, réseaux régionaux, organisations internationales, entre autres.	Cinq sessions de formation – une pour chaque région des Nations Unies (40 participants par session)
Cours de leadership sur la biodiversité et les services écosystémiques	3 jours	Gouvernements, réseaux régionaux, organisations internationales, centres d'excellence, institutions scientifiques, entre autres.	Cinq cours - un par région (30 participants à chaque cours)
	5 jours		Cinq cours – un par région (30 participants à chaque cours)
Formation des formateurs aux produits de la Plateforme	5 jours	Centres d'expertise et autres institutions scientifiques	Cinq ateliers de formation - un par région (20 participants à chaque atelier)
Atelier technique	1 à 2 jours	Secrétariat de la Plateforme	Plusieurs ateliers (30 participants)